

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARJEL lance plusieurs études sur les joueurs en ligne

L'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) réalise régulièrement des études dans le but de toujours mieux appréhender les différents aspects du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et d'améliorer la prise en compte des grands objectifs¹ de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010.

Plusieurs études viennent d'être lancées par l'Autorité à partir de panels de plusieurs dizaines de milliers de joueurs disposant d'au moins un compte joueur actif.

L'étude de plus grande envergure qui débutera dès cette semaine est basée sur un premier panel de 150 000 joueurs et vise à mieux connaître la sociologie et le comportement des joueurs, en cherchant notamment à identifier les spécificités de chaque segment de jeu : paris sportifs, paris hippiques, poker. Cette étude, comme toutes les autres, est strictement anonyme et confidentielle².

Ces différentes études reposent sur une cartographie générale des joueurs réalisée lors du premier semestre 2013. Celle-ci a permis de distinguer les différents types de joueurs qui ont été actifs entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mai 2013. Ainsi, sur cette période, les joueurs actifs se répartissaient de la façon suivante :

- ✓ 37,68% des joueurs ont joué exclusivement au poker ;
- ✓ 19,61% des joueurs ont joué exclusivement aux paris sportifs ;
- ✓ 17,15% des joueurs ont joué exclusivement aux paris hippiques ;
- ✓ 10,28% des joueurs ont joué exclusivement aux paris sportifs et aux paris hippiques ;
- ✓ 7,71% des joueurs ont joué exclusivement aux paris sportifs et au poker ;
- ✓ 6,01% des joueurs ont joué aux 3 catégories de jeux ;
- ✓ 1,56% des joueurs ont joué exclusivement aux paris hippiques et au poker.

Ainsi, près de 75% des joueurs jouent à un seul type de jeu.

Sur cette même population de joueurs actifs du 1^{er} janvier 2013 au 31 mai 2013, près de 85% des joueurs n'avaient fait usage que d'un unique compte joueur et près de 11% avaient fait usage de deux comptes joueurs. Ceux ayant utilisé au moins 3 comptes joueurs ne représentent, quant à eux, qu'environ 4% de la population étudiée.

Les joueurs actifs étudiés sont donc essentiellement mono jeu (75% de la population) et mono compte joueur (85% de la population).

L'ARJEL publiera les premiers résultats de ces études au dernier trimestre 2013.

¹ Prévenir le jeu excessif ou pathologique et protéger les mineurs. Assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeu. Prévenir les activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Veiller au développement équilibré et équitable des différents types de jeu afin d'éviter toute déstabilisation économique des filières concernées.

² Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à l'ARJEL la réalisation d'une étude relative aux comportements des joueurs inscrits sur les sites des opérateurs agréés. Elles sont destinées aux membres et services de l'ARJEL. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ARJEL : 99-101 rue Leblanc, 75015 PARIS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.